

LA SECRETAIRE GENERALE

Paris, le 21 juin 2021

PRIX DES DROITS DE L'HOMME DE LA RÉPUBLIQUE FRANCAISE 2021 APPEL À CANDIDATURES

Madame, Monsieur,

Le Prix des droits de l'Homme de la République française « Liberté-Égalité-Fraternité » pour 2021, remis par le Premier ministre du Gouvernement français, est ouvert aux candidatures.

Ce Prix, créé en 1988, est destiné à récompenser et à permettre de mener à bien, en France ou à l'étranger, des actions individuelles ou collectives de terrain, sans considération de nationalité ou de frontières, qui œuvrent à la promotion ou à la protection des droits de l'Homme.

1 – Les thèmes 2021

Les organisations non gouvernementales, ou les candidats individuels, sans considération de nationalité ou de frontières, devront présenter une candidature correspondant à l'un des deux thèmes, au choix, de l'année 2021. Cette candidature devra comprendre une action de terrain ou un projet, à mener en France ou à l'étranger.

Thème n°1 : Covid-19 et défense des droits humains

La crise sanitaire mondiale a jeté une lumière crue sur les difficultés particulières auxquelles sont confrontées les personnes vulnérables ou défavorisées au regard de la réalisation des droits humains, consacrés par les instruments internationaux des droits de l'Homme.

Les diverses mesures mises en place par les États pour lutter contre la pandémie, et les restrictions qu'elles ont engendrées, ont révélé et accru les inégalités socio-économiques, exposant gravement les populations les plus vulnérables à des violations des droits humains. Les situations d'extrême pauvreté se sont largement amplifiées et aggravées.

Les groupes dits vulnérables ou en marge de la société, qui en temps ordinaire sont moins susceptibles de jouir pleinement de leurs droits fondamentaux, ont vu, avec la pandémie, se renforcer les obstacles pour accéder aux droits. La lutte contre les exclusions est un combat pour la concrétisation de la dignité humaine. Elle suppose de lutter contre l'extrême pauvreté,

contre les stéréotypes et violences de genre, mais aussi de s'attacher à lever les barrières qui font obstacle à la pleine et effective participation à la société des personnes en situation de handicap, sur un pied d'égalité avec les autres. Elle commande ainsi d'intégrer la dimension sexo-spécifique tenant aux enjeux pour les filles et les femmes.

Le Prix des droits de l'Homme entend récompenser tout projet visant à défendre l'effectivité des droits humains dans le contexte des restrictions imposées par la lutte contre la pandémie. Seront particulièrement appréciés les projets s'attachant à l'accès aux droits des personnes dites vulnérables ou des populations défavorisées, dans une logique de lutte contre les exclusions.

Thème n°2 : Éducation - un bien commun, un droit fondamental

L'éducation n'est pas seulement un droit humain fondamental, c'est un droit dont la réalisation influe directement sur l'exercice de tous les autres droits. L'éducation est l'un des outils les plus puissants pour sortir de la pauvreté les enfants et les adultes socialement exclus et faciliter leur insertion dans la société ; elle réduit les inégalités dont sont victimes les filles et les femmes.

La pandémie de Covid-19 a fait subir aux systèmes éducatifs un choc sans précédent dans l'histoire, bouleversant la vie de près de 1,6 milliard d'élèves et d'étudiants dans plus de 190 pays sur tous les continents. Selon un rapport des Nations Unies¹, les fermetures d'écoles et d'autres lieux d'apprentissage ont concerné 94 % de la population scolarisée mondiale, et jusqu'à 99 % dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire inférieur.

La crise a exacerbé les disparités éducatives existantes, constituant alors un terreau pour le renforcement des inégalités de manière plus générale. Aujourd'hui, selon l'UNESCO, plus de 262 millions d'enfants et de jeunes ne sont pas scolarisés. Six enfants sur dix n'acquièrent toujours pas, après plusieurs années d'études, les compétences de base en lecture, en écriture et en calcul. La majorité de ces enfants exclus de l'école sont des filles.

Tout ceci contribue à alimenter la pauvreté et la marginalisation. Il n'est en effet plus besoin de démontrer que l'accès à l'école permet d'acquérir des compétences et des connaissances pour pouvoir choisir son avenir et ainsi briser le cycle de la pauvreté et sa transmission d'une génération à la suivante. De même, la scolarisation continue des filles est particulièrement bénéfique pour le progrès social et économique d'un pays.

Dans cet esprit, peuvent faire acte de candidature les personnes ou organisations non gouvernementales portant un ou plusieurs projets de terrain visant à assurer une éducation équitable aux filles et aux garçons, qui inclut les enfants issus des minorités, en situation de grande pauvreté ou encore de handicap. Peuvent également être éligibles des organisations travaillant à améliorer la qualité de l'enseignement via l'implication de la communauté et le soutien à la formation des enseignants, ou encore des projets visant à garantir un suivi sur le long terme, c'est-à-dire offrir aux enfants une éducation de qualité le plus tôt possible et le plus longtemps possible.

2 – Remise du Prix

Les cinq lauréats du Prix seront invités à Paris pour la cérémonie officielle. Ils se verront remettre une médaille et se partageront la dotation globale de 70.000 euros allouée par la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, et destinée à mettre en œuvre leurs projets. Ils pourront se prévaloir d'être lauréat de l'édition 2021 du Prix des droits de l'Homme de la République française.

¹ https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/policy_brief_-_education_during_covid-19_and_beyond_french.pdf

Les cinq lauréats suivants se verront décerner une médaille de « mention spéciale » par l'ambassadeur de France dans leur pays d'origine.

3 – Règlement

Les candidatures devront se conformer au règlement du Prix.

Le règlement du Prix peut vous être communiqué sur demande. Vous le trouverez aussi sur le site Internet de la CNCDH : <http://www.cncdh.fr/fr/prix/prix-des-droits-de-lhomme> .

4 – Dossier de candidature

Le dossier de candidature, rédigé en langue française, doit comporter :

- a) une lettre de candidature présentée et signée par le président ou le responsable légal de l'ONG opératrice, ou par le candidat individuel ;
- b) le dossier de candidature, joint au présent appel à candidatures, est téléchargeable sur le site de la CNCDH : <http://www.cncdh.fr/fr/edition-prix/prix-des-droits-de-lhomme/prix-des-droits-de-lhomme-edition-2021>
Ce dossier présente, en détail, les actions menées par l'association ou la personnalité individuelle.
- c) Le cas échéant, une présentation de l'ONG opératrice (statuts, réalisation, etc.).
- d) Les coordonnées postale et bancaire (RIB/IBAN) de l'ONG ou du candidat individuel.

Les candidats devront impérativement adresser leur dossier complet, **avant la date limite de dépôt du 17 octobre 2021**, au Secrétariat général de la Commission :

- CNCDH – A l'attention de Cécile RIOU-BATISTA, TSA 40 720 – 20 avenue de Ségur, 75 007 PARIS – France
- ou par e-mail : prixdesdroitsdelhomme@cncdh.fr

Après proclamation des résultats par le jury, le Prix 2021 sera solennellement remis à Paris, par le Premier ministre, ou un autre ministre de la République française, autour du 10 décembre 2021.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir **diffuser largement** cet appel à candidatures.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Magali Lafourcade
Secrétaire générale de la CNCDH